

Rapport d'activité



Centre Alexandre Dumas Gentilly

45 rue de la Division du Général Leclerc - 94250 Gentilly

Tel. 01 49 69 18 40

centre-alexandre-dumas@vivre-asso.com



le parcours ensemble

Association Vivre

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique en 1955

www.vivre-asso.com

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2018

Sommaire

I. QUI SOMMES-NOUS ?	3
1. L'association d'entraide Vivre en 2018-----	3
2. Élément du projet d'établissement ou de service-----	5
3. Population(s) et activités-----	9
3.3 L'activité-----	10
II. PERSPECTIVES 2019	17
1. Suivi de la démarche qualité -----	17
1.1 Date évaluation externe -----	17
1.2 Plan d'amélioration : évaluation externe -----	18
III. ANALYSE DU RESULTAT	20
1. Charges de personnel-----	20
1.1 Charges du personnel salarié -----	20
1.2 Autres charges relatives au groupe II-----	20
2. Autres charges d'exploitation -----	21
3. Produits de la tarification -----	21
4. Produits autres que ceux de la tarification -----	21
4.1 Autres produits relatifs à l'exploitation -----	21
4.2 Produits financiers et non encaissables-----	21
5. Investissements-----	22
2. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice -----	23

I. Qui sommes-nous ?

1. L'association d'entraide Vivre en 2018

Impossible de résumer en un préambule l'activité d'une association et même d'un établissement ou d'un service pendant un an : il y a tant à dire, de différents points de vue. Et chacun sachant d'expérience que le détail de l'un est l'important de l'autre, la construction d'un point de vue commun reste une gageure incitant à la prudence. Ce pourquoi, nous sentons bien qu'un rapport d'activité pertinent serait **un rapport partenarial d'activités partenariales**. Une telle aventure n'étant pas encore expérimentée on ne saurait qu'imaginer ce que pourrait être la conjonction de différents points de vue : rapport d'activité de la personne accompagnée, du professionnel « en lui-même » et avec l'équipe, celui des partenaires et last but not least celui des administrateurs...Le vertige nous saisit devant de telles encyclopédies qui auraient pourtant leur légitimité!

Ce sont sans-doute les lignes de croisements de ces récits qui font sens collectif ; elles représentent l'aventure partagée, avec ses doses de familiarités, de prises de risque ensemble et de surprise permettant de découvrir derrière l'inattendu l'énoncé d'une question fondamentale.

Par exemple cette phrase, prononcée par un stagiaire du CRP, que nous avons beaucoup citée en 2018 et que nous citerons probablement longtemps :

« Nous sommes une association de personnes handicapées, il serait grand temps de savoir ce que nous pouvons faire pour les valides ! »

Comment mieux faire comprendre que le désir d'apporter au bien commun est le désir fondamental de tout être humain quel que soit son état de santé ? Comment mieux faire comprendre que la mission de notre association consiste à comprendre ce désir, à l'interpréter et à lui donner forme avec la personne accueillie, par une démarche où le co-auteur est au service de l'auteur ?

La société inclusive n'a pas de meilleures fondations que la reconnaissance et l'expression de ce désir dans le cadre de la citoyenneté et dans une démarche partenariale inscrite dans une cité ouverte (ou à ouvrir !) : nous ne travaillons jamais seuls !

C'est bien ce que nous avons partagé ensemble lors de la journée partenariale du 13 décembre qui portait pour titre « **Construire une société inclusive : une démarche partenariale !** ». Et les participants ont bien en mémoire la force des énoncés des personnes accompagnées et des professionnels et l'apport des partenaires du monde de l'art ou de l'entreprise par exemple, ainsi que les encouragements explicites de l'ARS (via le délégué territorial du Val de Marne, Eric Véchard) et de la vice-présidente du Conseil Départemental du Val de Marne, Brigitte Jeanvoine, et jusqu'aux paroles de la Présidente du Comité National Consultatif des Personnes Handicapées, Dominique Gillot concluant la matinée par un retentissant : « **Comptez-moi parmi vous !** ».

2018 fût notamment cela au niveau collectif et, fait d'importance pour l'association, 2018 fût aussi l'année du **passage de relais entre deux Présidents**. Le Dr Luc Frossard, quittant la Présidence après 32 ans de mandat a pu, le 13 décembre, dialoguer avec des jeunes (n

situation de handicap ou non, personnes accompagnées, professionnelles de l'association ou d'autres horizons), sur le sens de l'engagement associatif. Quelle leçon pour tous...

Le Dr Jean-François Havreng, vice-Président lui succède maintenant, gardant la ligne du projet fondateur.

C'est dans ce contexte en mouvement et mouvementé que les équipes ont soutenu et développé l'activité qui est ici présentée dans une forme qui, vous l'avez compris, n'en donne qu'un aperçu...

2. Élément du projet d'établissement ou de service

Le Centre Alexandre Dumas de Paris est un service de Pré-Orientation Spécialisée pour des personnes en situation de handicap psychique. Il accueille des adultes, bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé délivrée par la CDAPH vers un stage de Pré-Orientation Spécialisée (POS). Les personnes accueillies ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle.

L'objectif est de favoriser l'insertion professionnelle des personnes présentant des troubles psychiatriques ou psychologiques importants, étape de transition associant dynamique de groupe et individualisation. Il permet aux personnes en situation de handicap de s'inscrire dans un processus d'élaboration et de positionnement sur un projet professionnel et de vie, tant protégé que de droit commun. Le travail d'évaluation des potentialités de la personne est mené en collaboration avec elle, dans un souci d'explicitation et de partage des conclusions. . Le projet est co-construit et validé avec la personne accompagnée et un compte-rendu est adressé à la CDAPH afin de proposer une préconisation visant à l'aider et à prendre une décision relative à son projet professionnel.

Rencontres avec la POS de l'ADAPT d'Evry

Au cours de l'année 2018, nous avons organisé des réunions d'échanges avec la Pré-Orientation Spécialisée (POS) de l'ADAPT d'Evry et la POS de Gentilly.

Il y a peu de POS sur l'Île de France, aussi, il nous paraissait important de partager nos points de vue et nos pratiques avec l'ADAPT.

Les 2 POS ont des objectifs communs mais une pratique et une organisation quelque peu différente.

Il s'agit de repérer nos points communs mais également nos divergences, d'apprendre des spécificités de chacune des structures, de mettre en perspective les difficultés rencontrées.

Nous avons commencé à échanger sur le déroulement de la phase de pré-admission pour chacune des POS. Nous faisons le même constat sur la demande importante de stage de POS, dont un long délai d'attente en découle, et qui mobilise de façon importante les équipes, temps de préparation indispensable à l'entrée en stage.

Concernant l'organisation du stage, la POS de l'ADAPT propose une progressivité dans le temps de présence alors que la POS du Centre Alexandre Dumas correspond à un plein temps de 30h pendant les 6 mois. Dans les 2 cas, un temps d'adaptation est nécessaire pour suivre le rythme du stage.

La composition de l'équipe est également différente car les professionnels de la POS de l'ADAPT ont des rôles et fonctions différents (Psychologue, formateur technique, chargé d'insertion, psychiatre, assistante sociale). Sur la POS du Centre Alexandre Dumas, l'équipe est constituée d'une cheffe de service, un psychiatre et 7 formateurs spécialisés. Ces derniers ont tous le même statut quelque soit leur niveau de formation, ils ont les mêmes tâches. Bien sûr, la référence est présente au sein des 2 dispositifs : un professionnel accompagne un stagiaire tout au long de son stage.

Nous allons continuer, au cours de l'année 2019, à travailler sur différents thèmes tels que le travail d'équipe avec les rôles et fonctions de chaque professionnel, la référence et l'accompagnement du travail d'orientation professionnelle.

Formation Mutualisée « Addictions et Pathologies Mentales »

Nous accompagnons des personnes adultes en situation de handicap psychique durant 6 mois dans l'élaboration d'un projet d'insertion socioprofessionnelle. L'équipe de professionnels se trouve fréquemment démunie dans ce travail d'accompagnement face aux problématiques récurrentes liées aux consommations de drogues et plus spécialement d'alcool : état d'ébriété rendant inapte au travail, reconsommations brutales après une période d'abstinence déstabilisant l'accompagnement, passages à l'acte liés aux consommations, inquiétudes pour l'état de santé des personnes, sur les interactions entre les produits et les médicaments, etc.

Par conséquent, pour accompagner au mieux ce public, nous avons organisé une formation mutualisée avec les 2 équipes de formateurs spécialisés, le psychiatre, la cheffe de service et la chargée d'insertion de Sherpa.

Cette formation, proposée par l'IREMA sur 3 jours, est animée par le directeur d'un CAARUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues), un psychiatre et un psychologue clinicien.

L'objectif est de comprendre les intrications entre la pathologie et les conduites addictives afin de mieux accompagner les stagiaires dans leur parcours d'insertion professionnelle.

À partir de l'expérience professionnelle des participants, la formation a permis de consolider les connaissances sur les substances psychoactives et leurs usages. Elle a été également l'occasion d'une sensibilisation à la réduction des risques et des dommages.

L'intervention de la psychiatre a permis d'interroger la rencontre entre clinique Psychiatrique et usage de produits psychotropes. Les conduites addictives peuvent apparaître comme un obstacle au soin en santé mentale. Pourtant, les produits psychotropes ont également, pour certains, une fonction de soutien, d'aide et de stabilisation.

Puis le psychologue clinicien a abordé la question suivante : « Comment parler des conduites addictives au stagiaire ? » En effet, il est important de faire l'avance de la parole sur la problématique, alors même qu'elle est le plus souvent déniée, afin de pouvoir envisager par la suite une orientation vers une structure adaptée.

Partenariat avec L'ANRH

En plus des dispositifs que nous présentons et que nous visitons systématiquement avec chaque groupe (ESAT, CRP) cette année nous avons choisi de présenter à l'ensemble des stagiaires l'Entreprise Adaptée qui est un dispositif que bien souvent nos stagiaires ne connaissent pas et qu'ils découvrent lors de la POS.

Monsieur Mollaret, responsable d'activités à l'ANRH (Association pour l'insertion et la Réinsertion professionnelle et humaine des Handicapés) est venu durant une matinée, le 10 juillet 2018, nous parler de ce dispositif spécifique qui appartient au milieu ordinaire de travail. C'est une entreprise qui emploie en production au moins 80 % de personnes en situation de handicap (sous statut salarié relevant du code du travail) sur des activités tertiaires et de bureautique ; l'ANRH étant un prestataire de service.

L'EA permet à des personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle, d'utiliser leurs compétences acquises et de les faire évoluer. Elle permet aussi de bénéficier d'un accompagnement dans les domaines de la santé, du logement...

L'échange avec M. Mollaret a été riche. Les stagiaires qui l'ont beaucoup questionné, ont pour plusieurs d'entre eux regardé ensuite si leur projet professionnel pouvait s'accorder avec ce type d'entreprise. Certains ont cherché à faire un stage découverte au sein d'une EA.

Nous travaillons le parcours d'orientation avec l'idée -d'étapes-, la connaissance de ce dispositif donne une indication supplémentaire aux personnes que nous accueillons et qui pourront y avoir recours dans leur parcours à moyen ou long terme.

Des liens entre notre établissement et l'ANRH ont rendu cette rencontre possible. Avant cela d'autres stagiaires avaient pu faire des essais ou ont été engagés par l'ANRH suite à la préorientation spécialisée.

Partenariat avec la Maison de la Photographie Robert Doisneau

En partenariat avec la Maison de la photographie Robert Doisneau. Août 2018
Chaque atelier, animé par la photographe Angéline Leroux, d'une durée de 1h30 s'est déroulé à la Maison Doisneau. Les trois groupes de stagiaires ont participé.

ATELIERS DE CRÉATION PHOTOGRAPHIQUE SUR LE THÈME DU CADAVRE EXQUIS

Déroulement de l'atelier :

- Présentation rapide de l'exposition en cours *Trouer l'opacité*, et plus particulièrement de la salle consacrée aux photographies d'Angéline Leroux.
- Les prises de vue seront réalisées au sein du parc Pablo Picasso à quelques minutes de la Maison Doisneau. Chaque stagiaire est invité à prendre une seule photographie avec un appareil Polaroid.
- Création collective sous la forme « d'un cadavre exquis photographique » avec les images Polaroid réalisées dans le parc.





Témoignage de M. T.- le 10 mars 2019

J'ai rédigé du mieux que mes souvenirs me l'ont permis quelques lignes à propos de la sortie à l'espace Doisneau.

J'espère que cela vous sera utile. A bientôt

La sortie que nous avons faite avec Madame Buffault Le lieu dans lequel s'est déroulé cette exposition n'était pas très grande mais a présenté l'avantage d'être chaleureux.

L'exposition était sur deux niveaux le rez de chaussée et le premier étage, je ne me souviens plus du nom de l'artiste qui présentait ses œuvres mais je peux dire que c'était assez original, en effet, elle a eu comme idée d'introduire dans ses appareils photos des éléments étrangers fils, morceaux de papiers etc. et ainsi de prendre des photos dont le résultat tiendrai compte de cela et donc du hasard. Alors et c'est là que cette exposition m'a intéressé, s'est posé la question de savoir si cela pouvait être considéré comme de l'art. Grande question qui a été soulevée lors de la réunion du vendredi après midi.

Est ce que le résultat, fruit du hasard, pouvait être considéré comme art ? Cette question m'a interpellé.

Pour ma part j'en ai conclu que cela dépendait du résultat, en effet, il pourrait y avoir un bon hasard c'est à dire que le résultat peut être esthétique donc peut être considéré comme beau et considéré cela comme une forme d'art car beau et l'autre hasard dont le résultat ne dégagerai rien et de fait ne pas être considéré.

Mais comme tous les goûts sont dans la nature le débat reste grand ouvert.

Nous avons pris également des photos avec un polaroid, mais je ne me souviens plus précisément des consignes que l'on nous avait données.

3. Population(s) et activités

Le dispositif de La Pré-Orientation Spécialisée (POS)

Conformément aux finalités de l'Association gestionnaire reconnue d'utilité publique, le Centre de Pré Orientation Spécialisée assure depuis 1972 une mission de service public : favoriser l'insertion professionnelle des personnes présentant des troubles psychiatriques ou psychologiques importants.

Public pouvant bénéficier de la prestation

Le stage de Pré-Orientation Spécialisée (POS) accueille des personnes orientées par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) de leur département d'habitation. Elles bénéficient d'une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé), du fait de troubles psychiques reconnus, identifiés et théoriquement stabilisés.

Durée de l'accompagnement

La durée du stage de Pré-Orientation Spécialisée (officialisée par l'agrément de 1989) est de six mois depuis l'ouverture du centre en 1972. C'est en effet le temps nécessaire pour permettre à cette population en grande difficulté, avec tout ce qui touche à la pensée, et au rapport à la réalité, à l'autre, à soi, de reprendre suffisamment confiance en elle et en l'équipe pour élaborer, mûrir et valider un projet d'insertion professionnelle.

Nombre de places

Le stage de Pré-Orientation Spécialisée sur le site de Paris offre 30 places réparties en trois groupes de 10 personnes maximum. Ce nombre permet de créer une dynamique de groupe tout en favorisant une socialisation de proximité.

Mission

Le dispositif de Pré-Orientation Spécialisée a pour mission de permettre au public accueilli de s'inscrire dans un processus d'élaboration et de positionnement sur un projet professionnel et de vie, tant protégé que du droit commun.

Objectifs principaux

Face à la demande officielle de préconisation requise par la CDAPH, aux attentes formulées par les stagiaires et enfin par souci de faire cheminer et de guider le stagiaire dans un processus d'autonomisation dans la construction de son projet, nous avons dégagé des objectifs principaux :

- Réinvestir des activités intellectuelles, manuelles et sociales
- Retrouver un rythme de vie et de travail satisfaisant compatible avec des activités qui mènent à l'insertion professionnelle
- Retrouver confiance en soi
- Favoriser l'autonomisation
- Se confronter à des espaces de socialisation
- Permettre un échange sur la question du handicap en vue de l'insertion professionnelle
- Maintenir une veille médicale et un soutien aux soins, parallèlement aux changements opérés par le stage.

Dispositif pédagogique

Le stage de Pré-Orientation Spécialisée s'appuie sur des activités (en ateliers) dont les modalités (en collectif, en individuel, obligatoires, facultatifs, articulés entre eux) apportent une complémentarité entre repères, souplesse et stabilité. Le temps et l'espace sont structurés par un emploi du temps.

Un atelier plus spécifiquement tourné vers l'élaboration du projet professionnel sert de fil conducteur. A partir de la moitié du stage la personne est amenée à réaliser des démarches

extérieures liées à son projet pour l'explorer et le valider (enquêtes métier, visites de CRP, visites d'ESAT, stages en entreprise, stages en ESAT, immersions en CRP,...).

Ces activités sont l'occasion d'une confrontation avec la réalité, un espace où le stagiaire peut à la fois commencer une évaluation en situation de ses éventuelles difficultés mais aussi découvrir la possibilité de satisfactions narcissiques et valorisantes dans la vérification ou la découverte de potentiels. Ce qui s'y déroule peut être repris lors du suivi en entretien individuel afin d'en tirer des éléments évaluatifs et d'éventuels ajustements nécessaires.

3.3 L'activité

Nombre de candidatures POS reçues :**168**

Personnes effectivement prises en charge dans l'année :**83**

Nombre de jours agréés : 222x30.....**6660 journées**

Nombre de journées acceptées, 5 757 soit 86,44 %

Nombre de jours réalisés : **5997 soit 90 %**

Nous avons réalisé **240 journées en plus** du prévisionnel.

Préconisations à la fin du stage de Pré orientation Spécialisée (POS)

- 54** stagiaires ont terminé leur stage en 2018
- 45** l'ont effectué intégralement
- 9** ont arrêté pour des raisons médicales **soit 17%**

Les orientations pour **les 45 stagiaires** ayant effectué la totalité du stage :

- Formations professionnelles 18 soit **40 %**
- ESAT 8 soit **18 %**
- Emploi en milieu ordinaire 2 soit **4 %**
- Entreprise d'insertion /adaptée.... 0 soit **0 %**
- Ateliers thérapeutiques 2 soit **4 %**
- Soins et sans suite immédiate 3 soit **7 %**
- Prestation Appui Projet 10 soit **22 %**
- Bénévolat 1 soit **2%**

A l'issue des 6 mois, environ la moitié des stagiaires choisissent de compléter leur parcours par une formation professionnelle, majoritairement en CRP.

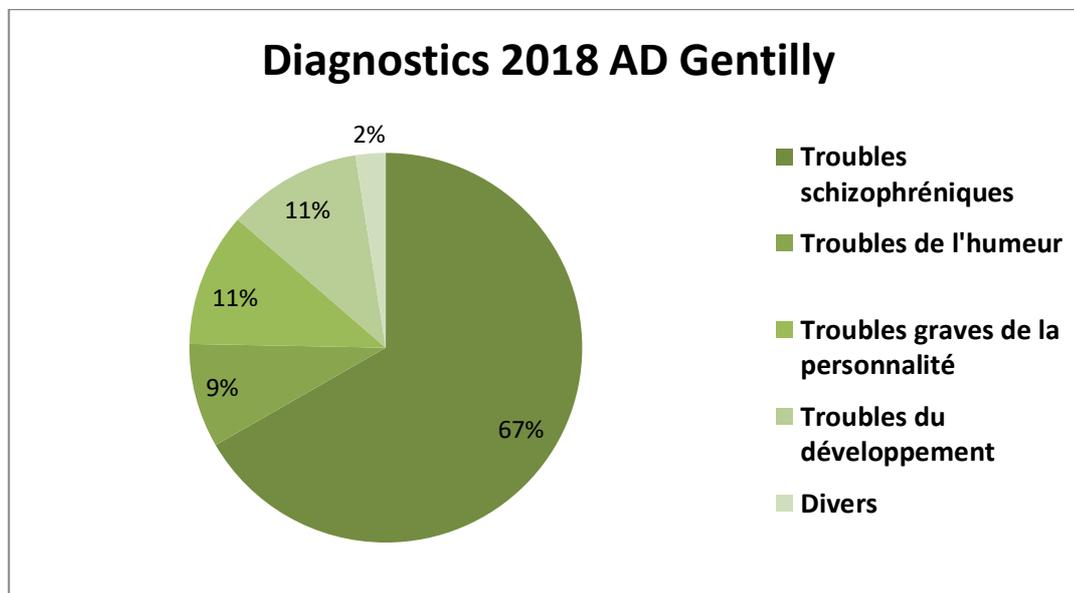
Au cours des 6 mois de stage, ci-dessous le nombre de stagiaires ayant effectué :

- Des stages en milieu ordinaire 30 soit **67 %**
- Des stages en ESAT 4 soit **9 %**
- Des enquêtes métiers..... 11 soit **24 %**
- Des plateaux d'immersion en CRP 4 soit **9 %**

✚ Troubles présentés par les personnes accueillies pendant l'année 2018 :

Il s'agit de catégories diagnostiques larges issues des informations recueillies par le psychiatre du Centre lors des entretiens de pré-admission.

A Gentilly :



Si l'on compare avec les données du Projet d'Établissement de 2010 et 2011, nous pouvons constater qu'il y a une légère baisse des personnes ayant des troubles schizophréniques et une légère augmentation des personnes ayant des troubles de l'humeur.

**Taux d'occupation moyen sur les 3
exercices**

ELEMENTS DE CALCUL	N - 3 2015	N - 2 2016	N - 1 2017	TOTAL sur 3 ans	N 2018
Capacité autorisée	30	30	30		30
Nombre journées d'ouverture	222	222	222		222
Nombre théorique de journées	6 660	6 660	6 660	19 980	6 660
Nombre réel de journées	5 845	5 806	5 767	17 418	5 983
Nombre retenu de journées	5 461	5 661	5 757		5 757
Taux d'occupation - Reel en %	87,76%	87,18%	86,59%		89,83%
Taux moyen d'occupation constaté				87,18%	

Analyse et commentaires pour une sur ou sous activité, de l'évolution / année précédente

En 2018, l'établissement a ouvert 222 jours, avec un effectifs de 11 stagiaires par groupes afin de pallier aux arrêts de stages en cours de la pré-orientation Spécialisée. Evolution du taux moyen d'occupation a été de 90% pour l'année 2018, qui s'explique notamment :

- Diminution de l'absentéisme pendant le stage de pré-orientation
- Groupe de 11 stagiaires avec l'accord de la Région afin pour garder une dynamique même ayant des arrêts de stages pour raisons médicales
- Un travail de collaboration avec les équipes de soin permet à la personne de garder du lien à l'extérieur pour garantir la continuité du parcours au sein du centre A.DUMAS
- Une année où l'établissement a connu peu d'arrêt de stage, l'accompagnement des personnes vivant avec une maladie mentale est imprévisible sur l'évolution du taux d'occupation

L'établissement a effectué 226 journées pour l'année 2018 avec un taux d'absentéisme à 89,83% sur le budget, il est porté à 86,44%.

Le Dispositif SHERPA

SHERPA : Service aux personnes en situation de **H**andicap psychique dans leurs processus de **R**eclassement **P**rofessionnel **A**dapte.

Agrément de 2004, par la DDASS (ARS actuellement)

Suite au constat selon lequel les personnes en situation de handicap psychique donnent peu suite aux décisions d'orientation professionnelle en milieu protégé, l'Association VIVRE Centre Alexandre Dumas est sollicitée par la MDPH du Val de Marne pour mettre en place un dispositif d'accompagnement de ce public.

Historique du service

Le dispositif Sherpa a été créé à titre expérimental en septembre 2004. Et le 17 août 2007, la pérennisation a été accordée par la DDASS (aujourd'hui ARS Agence Régional de Santé) pour accompagner 100 personnes suite aux décisions d'orientations professionnelles de la CDAPH.

Mission et objectifs

1- Mission

L'accompagnement dispensé par le dispositif Sherpa vise à augmenter de façon significative le taux d'insertion des personnes en situation de handicap psychique et bénéficiant d'une orientation professionnelle proposée par la MDPH du Val de Marne.

2- Durée de la prestation

Elle varie selon les besoins des personnes mais ne doit pas excéder une année.

3- Nos objectifs

- Proposer un accompagnement régulier aux personnes inscrites dans ce dispositif.
- Les aider dans leurs démarches visant l'insertion.
- Faciliter l'insertion grâce à la mise en place des stages professionnalisant.
- Mieux évaluer le potentiel des personnes suivies, en vue de les orienter vers une structure la plus en adéquation possible avec leurs aptitudes.
- Servir de passerelle entre le soin et l'insertion, servir de médiateur entre la personne et les structures de travail protégé.
- Ces personnes étant bien souvent désocialisées, Sherpa visent également pour elles à la création d'une dynamique nouvelle.

Articuler notre action auprès de différents partenaires, en vue d'atteindre les objectifs fixés par le dispositif Sherpa. Rencontrer les équipes de suivi médical et médico-social, ainsi que les équipes des structures d'insertion du Val de Marne et de Paris (ESAT, Ateliers Thérapeutiques, Hôpitaux de jour, entreprises d'insertion, etc.), en vue de pouvoir mieux accompagner les personnes, créant ou renforçant ainsi les liens dans le secteur de la prise en charge de ce public.

DISPOSITIF SHERPA

PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2018

Dossiers reçus	
74 restants de 2017 + 51 reçus en 2018	
total	12 5

Départ. résidence	
Venant du 75	
Venant du 77	
Venant du 78	
Venant du 91	
Venant du 92	
Venant du 93	
Venant du 94	12 5
Venant du 95	
Venant de province	
	12 5

Origine des orientations	
MDPH	12 5
Secteur Santé	
Secteur Social	
Secteur Educatif	
Secteur Professionnel	
Famille, relations personnelles	
Etablissement "Vivre" - autres	
	12 5

Expérience prof.	
non communiqué	39
Sans expérience	7
moins d'1 an	17
1 à 5 ans	34
Plus de 5 ans	28
	12 5

Situation de famille	
Célibataire	61
Marié, concubinage	15
Divorcé	5
autre	7
non communiqué	37
	12 5
Avec enfants	24
Sans enfants	60
non communiqué	41
	12 5

Nature des ressources	
AAH	67
Invalidité	0
RMI	4
Chômage	1
Indemnité journalière	0
Autres	2
Sans	4
non communiqué	47
	125

Sans emploi depuis	
non communiqué	59
jamais travaillé	4
1 à 12 mois	19
12 à 36 mois	9
36 à 60 mois	12
Plus de 5 ans	22
	125

Délai d'attente moyen	
Entre la demande et l'entrée	1 mois

Age	
moins de 20 ans	0
de 20 à 29 ans	20
de 30 à 39 ans	40
de 40 à 49 ans	26
plus de 50 ans	5
non communiqué	34
	125

Hébergement	
Famille, amis	46
Collectif, foyer	3
Indépendant	31
Sans	1
non communiqué	44
Hôtel	0
	125

Scolarité : niveau	
non communiqué	54
Supérieur au bac (III)	12
Faible (VI)	5
Fin études primaires (Vbis)	13
1er cycle secondaire (V)	28

Personnes accompagnées	45
-------------------------------	-----------

Total fermetures:	55
<i>Sur ce total dossier :</i>	
Intégrations ESAT:	20
En soins:	17
Abandons:	8
Annulation - sans nouvelle	10

Sexe		2ème cycle secondaire (IV)	13
Hommes	86		125
Femmes	39	TOTAL	125
	12		
	5		

Bilan qualitatif 2018 de l'activité Sherpa

L'accompagnement SHERPA est un « temps fort » dans la phase d'insertion de ces personnes en situation de handicap psychique et qui exige une qualité de suivi afin que les projets puissent aboutir.

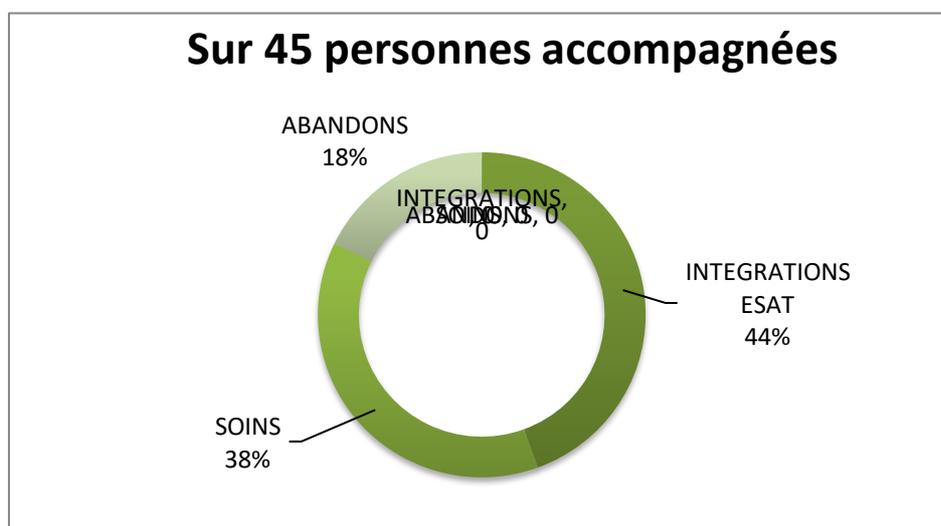
L'accompagnement SHERPA crée une dynamique grâce à la mise en place des différentes visites en ESAT et la recherche des stages de découverte. Cela permet aux bénéficiaires d'évaluer leurs capacités d'adaptation afin qu'ils puissent s'investir dans un projet adapté à leurs besoins et de trouver des repères dans la démarche d'insertion ainsi que de surmonter les contraintes et les difficultés liées à toute reprise d'activité dans le monde du travail.

Sur le plan statistique, la moyenne d'âge est de 30 à 39 ans, 46% vivent chez leurs parents et 31% ont des logements autonomes. Ce public a une expérience professionnelle allant de 1 à 5 ans, ce qui est assez peu. Cela peut s'expliquer par le fait que la maladie mentale a débuté très tôt à l'adolescence ou lorsqu'ils étaient jeunes adultes, occasionnant des ruptures professionnelles et des périodes plus ou moins longues d'inactivités.

Par ailleurs, les niveaux scolaires sont très variables, allant d'un niveau très faible à des niveaux bac+2.

En effet, en 2018, pour 45 personnes qui ont bénéficié de l'accompagnement SHERPA :

- ✓ Nous avons accompagné 44 % de notre public vers le travail en milieu protégé, dans différents domaines :
 - 8 personnes vers la restauration : ESAT Santeuil, Espace Aurore, ESAT le Colibri et Les Ateliers Jemmapes.
 - 3 personnes en espaces verts : ESAT Alter Ego, ESAT Institut Seguin.
 - 3 personnes en conditionnement : ESAT Maurice Legros, ESAT Institut Seguin et vers les Ateliers Hubert Mignot.
 - 3 personnes en Blanchisserie : ESAT Jacques Henry, ESAT Alter Ego
 - 2 personnes en Atelier Coutures, ESAT Les Lozaites et ESAT OHT
 - 1 personne comme Agent administratif : ESAT Hors les Murs de Paris.
- ✓ 38 % ont été préconisées (en accord avec le secteur médical CMP) vers une poursuite de soins en Hôpital de Jour, Atelier Thérapeutique (ATRT) et GEM, nécessitant des étapes de remobilisation, expliquant l'allongement de notre accompagnement.
- ✓ 18 % ont abandonné pour diverses raisons, mais notamment pour la difficulté de se déplacer et soutenir un rythme au cours des stages.



Notre contact privilégié est toujours le même avec l'équipe technique de la MDPH 94 par voie électronique pour la procédure de MISPE ou en cas de demande de renouvellement de notification de décision, ou encore pour un dossier laissé sans réponse.

Suite au départ de Madame EDOUARD, référent privilégié à la MDPH, Madame PITEL a été nommée référent de SHERPA, nous lui adressons pour chaque bénéficiaire un rapport de situation, informant de l'aboutissement du projet d'insertion : intégration, poursuite des soins ou bien encore abandon ou annulation.

Nous restons toujours attentifs à notre engagement dans ce temps fort de l'accompagnement et tentons d'en améliorer la qualité, tout en gardant l'objectif principal de favoriser l'insertion de la personne suivie, lui permettre de retrouver une confiance en elle et une dynamique adaptée à son projet professionnel.

Maria PEREZ, chargée d'insertion SHERPA

II. Perspectives 2019

1. Suivi de la démarche qualité

1.1 Date évaluation externe

Depuis 2016, le Centre de Pré-orientation Spécialisé A. Dumas, dans le cadre de l'harmonisation sur l'évaluation interne des établissements de l'Association Entraide VIVRE, le personnel avec le soutien du siège et d'un consultant a entamé une formation le concept de l'évaluation.

Le Centre A. Dumas s'inscrit dans une démarche d'évaluation interne depuis 2016 à 2018 dans l'élaboration du classeur qualité.

Ce travail d'élaboration a été collectif et tout le personnel a participé aux différentes formations en fonction de leurs services.

Les indicateurs d'axes d'améliorations concernent : les actes de violence chez les enfants et l'implication du stagiaires dans son parcours professionnelle, le pouvoir « d'agir de la personne ».

Le concept de l'évaluation selon sa définition vise à apprécier de façon la plus objective possible les faits et à les comparer aux attentes grâce à un référentiel préétabli, que l'équipe a élaboré en fonction des documents et méthodes existantes dans l'établissement. Chaque membre du personnel et intervenant à participer à :

- Améliorer en continu les dispositifs et les prestations proposés
- Faciliter l'identification des difficultés,
- Aménager l'organisation interne de la structure,
- Viser des objectifs de progrès,
- Développer de nouvelles actions.
-

1.2 Plan d'amélioration : évaluation externe

Le plan d'amélioration de l'établissement concerne différents axes :

- **organisation du travail**
 -
 - formation à la bientraitance
 - mise en place d'un document des faits indésirables
 - organisation des sorties culturelles et les effets sur les stagiaires
 - la participation active des stagiaires au CVS
 - formation des professionnels sur des thèmes liés à l'accompagnement des stagiaires
 - les réunions de synthèses avec l'équipe pluridisciplinaire

- **le parcours du stagiaire**
 -
 - processus d'admission à tenir
 - processus de l'orientation après la préo
 - mise en place d'activités à l'extérieur
 -

- **recueil des attentes du stagiaire**
 - maintenir les réunions du CVS
 - le savoir expérimental raconté par les anciens stagiaires « le cafés des anciens »

- **travail avec les partenaires**
 - Participation à la REP pour aide à l'équipe MDPH sur les instructions des dossiers d'orientations des bénéficiaires
 - Rencontre régulière avec les partenaires (CRP, CPO, équipe de soins...)

Les perspectives pour les années suivantes :

- maintenir une vigilance sur l'amélioration et le questionnement du projet d'établissement dans le cadre des stagiaires que nous accueillons.
- Développer le partenariat avec les entreprises pour permettre plus de stages qui reste ainsi que le développement avec les ESAT afin de proposer dans le cadre des MISPE une validation du projet du stagiaire

- La question des dossiers en attente, comment évalue-t-on une file active entre l'avant Préo et l'entrée au centre A. Dumas, les bénéficiaires peuvent attendre entre 8mois et 1 an. La question de l'attente, comment gérer cette attente et la démobilisation de la personne,

- la question des ruptures de parcours, pour certains stagiaires le stage en pré-orientation est terminé mais leurs projets n'est pas encore réalisable pour plusieurs freins.

L'ÉVALUATION EXTERNE REALISATION EN 2017

L'association Entraide VIVRE gérant le Centre A. Dumas a souhaité que cet établissement puisse entrer dans la démarche de l'évaluation externe suite à l'évaluation interne de notre établissement en 2016. Dans le cadre du choix du cabinet évaluateur, la direction avec les autres établissements de l'association et le siège ont pu exposer un cadrage en fonction de l'organisation de chaque établissement. Le déroulement de la démarche a donc été intégré dans notre fonctionnement. Ce qui a permis pour l'évaluateur a rencontrer la quasi-totalité des salariés représentant les différentes disciplines.

L'établissement a fourni à l'évaluateur tous les documents nécessaires à la compréhension du fonctionnement. L'équipe a participé à la démarche ce qui a permis d'établir des échanges évaluatifs sur des questions pertinentes tant sur le public accueilli, sur l'orientation des personnes accueillies que, sur l'organisation de travail.

III. Analyse du résultat

1. Charges de personnel

Les dépenses du Groupe II s'élèvent à 666360€ dans le Budget exécutoire de 2018 à 662502 € hors CNR.

L'écart correspond à +3858€.

1.1 Charges du personnel salarié

Les dépenses du personnel représentent 653211 € (652684€ au Budget exécutoire), selon le tableau du personnel pour **11,57** Equivalent Temps Plein.

La CCN applicable au siège de l'association est la CCN des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif du 31 octobre 1951.

Pour l'exercice les dépenses du personnel de l'établissement intègrent notamment :

- ✓ Une valeur moyenne du point, qui est de **4,436€**
- ✓ Les augmentations individuelles et catégorielles selon la classification des salariés non cadres et cadres
- ✓ Les plafonds et taux constatés ce qui se traduit par un taux global des charges patronales nettes sur les appointements.

Nos prévisions calculées selon les éléments indiqués ci-dessus se traduisent en nombre de points puis en salaire brut pour déterminer ensuite le montant des charges sociales et fiscales selon la réalité en matière de taux (voir tableaux : nombre de points, salaires bruts, charges).

Les dépenses correspondent à des moyens en personnel adapté et qualifié (cf. tableau des effectifs). Cela nous permet de réaliser la mission validée par notre projet d'établissement dans le respect du projet associatif, selon la population accueillie, nos agréments.

1.2 Autres charges relatives au groupe II

Pour les autres dépenses de ce groupe :

- ✓ le montant des dépenses réelles est de 13149€ pour un montant accordé de 9818€.

Le compte 622 : correspond :

- ✓ aux honoraires du commissaire aux comptes : 1958€
- ✓ Un cabinet d'expert-comptable s'élève à 4221€
- ✓ Prestataire sur l'analyse de la pratique s'élève à 4750 € (reprise des CNR compte 7894)
- ✓ Intervention d'un cabinet d'Avocat : 1080€
- ✓ Intervention contrôle Amiante APAVE : 1140€

2. Autres charges d'exploitation

2.1 Analyse du niveau proposé des charges du groupe I & III

	Reel N - 1	Exécutoire N	Reel N	ECART Reel N / exécutoire	
				En €	En %
GROUPE 1	86 081	94 440	85 516	8 924	-9,45%
GROUPE 3	307 261	221 178	325 660	104 482	47,24%

	Reel N - 1	Reel N	ECART Reel N / Reel N - 1	
			En €	En %
GROUPE 1	86 081	85 516	-565	-0,66%
GROUPE 3	307 261	325 660	18 399	5,99%

Concernant le groupe I, dépenses afférentes à l'exploitation courante,

Le non-atteint correspond à la vacance du poste de direction qui a donc diminuer le développement partenarial et activité auprès des stagiaires.

Pour le **groupe III**, dépenses afférentes à la structure,

Le compte 6815-dotation aux provisions des charges d'exploitation d'un montant de 8920 3 E est lié :

- A la provision des départ à la retraite : 80821€
- Et à la provision pour la taxe de transport (STIF) : 8382€
- Et à la dotation des CNR 13 286€ non utilisé sur 2018 et du CITS 2018

3. Produits de la tarification

Le produit de tarification est de 985 285€ soit une augmentation de 4,11 % par rapport au Budget exécutoire.

4. Produits autres que ceux de la tarification

4.1 Autres produits relatifs à l'exploitation

La participation des usagers permet d'obtenir un produit égal à 19488€ soit 358€ de plus par rapport au budget exécutoire.

Nous constatons un produit sur le compte 75 égal à 3988€ soit 111€ de moins que le budget exécutoire.

4.2 Produits financiers et non encaissables

Le compte 78941, de 19687€ comprend les reprises sur des fonds dédiés ou des CNR.

5. Investissements

Les investissements 2018, concerne le remplacement des fontaines d'eau pour un montant de 960€. En l'absence de direction la section d'investissement n'a pas pu être réalisée en fonction des besoins de l'établissement exprimé dans le BP 2017 accordé.

IV. Synthèse du résultat

Le Conseil d'Administratif de l'Entraide VIVRE réuni le 25 Avril 2018 sollicite :

1. Détermination du résultat au titre de l'exercice 2018

Total classe 6	1 077 535
Total classe 7	1 028 447
<i>Résultat comptable déficitaire</i>	49088
Résultat antérieur incorporé (+)	4511
Dépense pour CP	7 155
Résultat à affecter	51 732

2. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

Réserves	10682	Excédents affectés à l'investissement	€
	10685	Réserve de trésorerie	€
	10686	Réserve de compensation	€
	10687	Réserve de compensation des amortissements	€
Report à Nouveau	11510 ou 110	Excédents affectés au financement	€
	11511 ou 111	Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	€
	11519 ou 119	Report à nouveau déficitaire	51 732€

Le Conseil d'Administratif de l'Entraide VIVRE réuni le 25 Avril 2018 sollicite :

- La reprise du déficit 2018 soit **51732** euros pour l'exercice 2018.

Fait le 29/04/2019

Rapport d'activité établi par Mme SAADNA Leila

Directrice du Centre Alexandre DUMAS VIVRE

